## AVIS PUBLIC Le Plateau-Mont-Royal Montréal

ville.montreal.gc.ca/plateau

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

## ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 3 mars 2014, l'ordonnance suivante:

- 2011-12, o. 005, relative aux jours, aux horaires et aux lieux de dépôt pour les secteurs Jeanne-Mance et Mile End.
- et Mile End,
- et ce, en vertu du *Règlement sur les services de collecte* à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12).
- Cette ordonnance entre en vigueur à la date de la présente publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au

201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au

- vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

  Donné à Montréal, le 6 mars 2014
- Le secrétaire d'arrondissement, M° Claude Groulx